

Administration Communale de
VIANDEN
AVIS

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public est informé que

Monsieur Claude Jean François Tonino a introduit, en date du 24 juin 2026, une demande en vue de la mise en place d'une pompe à chaleur avec socle pour une maison unifamiliale en zone inondable à Vianden, 39, rue Neugarten. (dossier no EAU-AUT-26-0793)

La demande est déposée à l'inspection des intéressés au secrétariat communal. Ils pourront y être consultés par toutes personnes durant la période

du 30 septembre 2026 au 14 octobre 2026 inclus.

Vianden, le 29 septembre 2026

pr. le Collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre le secrétaire

